CERTIFICAT

Certificat à afficher sur le chantier en un lieu visible et accessible

Il est certifié par la présente qu'une autorisation de bâtir a été accordée conformément aux dispositions du Plan d'Aménagement Général de la commune de Mondorf-les-Bains actuellement en vigueur, du Plan d'Aménagement Particulier Quartier Existant / Nouveau Quartier actuellement en vigueur et du règlement communal sur les bâtisses, les voies publiques et sites actuellement en vigueur.

Autorisation numéro:	42/21
Date d'autorisation:	04 octobre 2021
Désignation de l'objet:	construction d'un mur sur la limite de propriété arrière et installation des panneaux photovoltaïques en toiture sur la façade avant
Localisation:	5, rue du curé, L- 5690 Ellange

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Le public peut prendre inspection des plans afférents à l'autorisation mentionnée sous rubrique pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble.

Le présent certificat est obligatoirement à afficher, par le bénéficiaire de l'autorisation ou le maître de l'ouvrage, de manière visible et lisible aux abords du chantier à partir de la voie publique, pendant la durée des travaux, faute de quoi l'autorisation relatée ci-dessus cessera de sortir ses effets.

La présente autorisation a été accordée sous réserve de tous droits généralement quelconques de tiers et sans préjudice d'autres permissions ou autorisations légalement requises préalablement à la réalisation de l'autorisation. Toute personne peut consulter l'autorisation et les plans auprès de l'administration communale pendant le délai de recours.

Un recours contre cette décision peut être introduit auprès du Tribunal administratif par recours en annulation d'un avocat à la Cour endéans les trois mois à partir de l'affichage du présent certificat.

Le bourgmestre

Mondorf-les-Bains, le 04 octobre 2021

Administration communale de Mondorf-les-Bains

1, place des Villes Jumelées - L-5627 Mondorf-les-Bains - Tél 23 60 55 - 1 - info@mondorf-les-bains.lu
B.P. 55 - L-5601 Mondorf-les-Bains - Fax 23 60 55 - 29 - www.mondorf-les-bains.lu

COMPTES BANCAIRES : BILL LU39 0023 1220 2140 0000 BILLLULL - BGLL LU92 0030 0250 0109 0000 BGLLLULL
BCEE LU11 0019 8901 1300 7000 BCEELULL - CCPL LU42 1111 0010 8316 0000 CCPLLULL - CCRA LU10 0090 0000 2140 1708 CCRALULL